

RT 2012- Annexe VII

Démarche qualité perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments



RÉGLEMENTATION
THERMIQUE
2012

Bilan de la campagne de contrôle des agréés Annexe VII - RT 2012

Campagne 2015



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Paris, le 6 août 2010

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Sous-direction de Qualité et du développement durable dans la
Construction
Bureau de la Qualité et de la Réglementation Technique de la
Construction



Société agréée	Opérations		Éléments				
	Libellé du dossier	Adresse de l'opération	Domaine d'application			Liste des entreprises intervenants sur ce chantier	
			Mode constructif		Nombre de niveaux		Type de plancher intermédiaire
		Isolation	Type				
		Rue de Saules	par l'intérieur (TH30)	Brique 20	1		Fournie
		Route de Menil	par l'intérieur	Brique alvéolé	1 avec comble aménageable		Fournie

Contrôle des agréments démarche qualité perméabilité à l'air RT 2012 - Annexe VII Campagne 2015

Synthèse globale constructeurs

Synthèse de la démarche

- > Contrôle des démarches qualité perméabilité à l'air Annexe VII – RT2012 agréées.
- > Campagne 2015 réalisée par les services de l'État.
- > Contrôle de 17 agréés.
- > Trois missions de contrôle :
 - application de la démarche qualité (contrôle de documents) → 65 bâtiments contrôlés (5 chantiers par constructeur)
 - application de la démarche qualité (audit in situ) → 4 constructeurs contrôlés
 - mesures de perméabilité à l'air des bâtiments → 82/85 bâtiments contrôlés (*) (5 chantiers par constructeur)

(*) : Constructions déclarées hors démarche qualité et non mesurées.

Synthèse des résultats

- > Les audits in situ ont permis d'avoir des échanges constructifs avec les agréés. Ils ont contribué à une meilleure compréhension des démarches et les échanges ont été intéressants pour les deux partis. Les résultats de ces audits sont dans l'ensemble très positifs.
- > Globalement un très bon accueil de la démarche de contrôle et une bonne coopération des agréés. De plus, il a été constaté une bonne implication des agréés dans leur démarche.
- > Lorsque les valeurs mesurées répondent à l'objectif cible de la démarche qualité, dans 80% des cas, la valeur mesurée est au moins 0,1 m³/(h.m²) en dessous de l'objectif cible.
- > Parfois, les mesures sont réalisées sur des bâtiments pour lesquels il reste des travaux pouvant impacter l'étanchéité à l'air, ou sur lesquels des travaux, pouvant impacter l'étanchéité à l'air, sont réservés au client sans que cela ne soit précisé dans le domaine d'application (dans ou hors du domaine, adaptation de la démarche pour garantir le résultat à réception).
- > Quelques opérations retenues pour une mesure, ont été déclarées hors démarche qualité (non respect du domaine d'application) et ont donné lieu à des non-conformités.

Pistes d'amélioration

- > Retour aux agréés de manière personnalisée, avec une alerte adressée aux organismes certificateurs, pour les constructeurs pour lesquels la démarche apparaît le moins assimilée.
- > Un agrément a été retiré.
- > Des suites sont données lors des avis des renouvellements 2016 pour 6 constructeurs.
- > Poursuite de la surveillance par les organismes certificateurs en 2016.

Résultats

CONTRÔLE DES DÉMARCHES QUALITÉ AGRÉÉES			
Démarche qualité appliquée		Valeurs mesurées	
APPLIQUÉE EN TOTALITÉ	2 constructeurs	CONFORME	8 constructeurs
APPLIQUÉE, QUELQUES MANQUES MAIS BON SUIVI	6 constructeurs		
APPLIQUÉE, MAIS MANQUE UN ÉLÉMENT CLÉ	8 constructeurs	CONFORME, Vigilance	4 constructeurs
PLUSIEURS ÉLÉMENTS MANQUANTS DONT AU MOINS UN ÉLÉMENT CLÉ	1 constructeur	NON CONFORME Valeurs au-delà de l'objectif cible	5 constructeurs

Légende

Démarche qualité appliquée

Valeur mesurée

Démarche qualité appliquée	Valeur mesurée
Appliquée en totalité	Conformité de toutes les mesures
Appliquée, quelques manques	Conforme, Vigilance
Appliquée, mais manque un élément clé	Non conforme Des valeurs mesurées au-delà de l'objectif cible



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

RT 2012 - Annexe VII

Démarche qualité perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments



**RÉGLEMENTATION
THERMIQUE
2012**

Bilan de la campagne de contrôle des agréés Annexe VII - RT 2012

Campagne 2015



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Paris, le 6 août 2010

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Sous-direction de Qualité et du développement durable dans la
Construction
Bureau de la Qualité et de la Réglementation Technique de la
Construction



Société agréée	Opérations		Éléments			
	Libellé du dossier	Adresse de l'opération	Domaine d'application			Liste des entreprises intervenants sur ce chantier
			Mode constructif		Nombre de niveaux	
			Isolation	Type		
	Rue de Saules	par l'intérieur (TH30)	Brique 20	1		Fournie
	Route de Menil	par l'intérieur	Brique alvéolé	1 avec comble aménageable		Fournie